

# Demande d'ordre de reprise de possession – Coopérative

LA DIRECTION DE LA LOCATION À USAGE D'HABITATION

|          |  |  |
|----------|--|--|
| <b>1</b> | <b>Adresse de l'unité d'habitation :</b> |  |
|----------|--|--|

|          |  |                             |             |                    |                        |
|----------|--|-----------------------------|-------------|--------------------|------------------------|
| <b>2</b> | <b>Coordonnées de la coopérative et du membre</b><br>(Noms en entier; ne pas employer d'initiales) |                             |             |                    |                        |
|          | _____  | Adresse postale             | _____       | Ville/Municipalité |                        |
|          | La coopérative   | _____                       | Code postal | _____              | Tél. durant la journée |
|          | _____  | Adresse actuelle ou postale | _____       | Ville/Municipalité |                        |
|          | Le membre  | _____                       | Code postal | _____              | Tél. durant la journée |
|          | _____  | Adresse actuelle ou postale | _____       | Ville/Municipalité |                        |
|          | Le membre  | _____                       | Code postal | _____              | Tél. durant la journée |

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| <b>3</b>  | <b>Raison de la demande</b> |
| <b>Cocher (✓) l'option 1 ou l'option 2.</b>   |                             |
| <input type="checkbox"/> <b>Option 1</b>  |                             |
| Les administrateurs de la coopérative ont révoqué l'adhésion du membre au moyen d'une résolution spéciale.  |                             |
| <input type="checkbox"/> <b>Option 2</b>  |                             |
| Un tribunal d'appel a confirmé la résolution spéciale des administrateurs révoquant l'adhésion du membre.   |                             |
| Le membre n'a pas quitté les lieux conformément à la résolution. La coopérative dépose maintenant une demande d'ordre de reprise de possession et réclame les frais autorisés aux termes de l'article 4 du <i>Règlement sur les frais</i> . |                             |
| _____   |                             |
| Signature du représentant de la coopérative   | Date                        |
| (Lire les renseignements importants au verso.)  |                             |

## Avis d'audience

|  |                             |               |  |
|--|-----------------------------|---------------|--|
| <b>4</b>   | <b>Date de l'audience :</b> |               |  |
| <b>À :</b>   | <b>h</b>                    | <b>Lieu :</b> |  |
| _____  |                             | _____         |  |
| Signature autorisée, Direction de la location à usage d'habitation   |                             | Date          |  |
| Si vous souhaitez répondre à cette réclamation, vous devez vous présenter à l'audience ou envoyer un représentant. Si vous ne pouvez pas assister à l'audience, vous pouvez envoyer une réponse écrite. <b>Nous devons avoir reçu votre réponse au plus tard à midi, la veille de l'audience.</b> Si vous ne vous présentez pas, une décision peut être prise sans vous. |                             |               |  |
| Si vous avez des questions générales au sujet de votre audience, vous pouvez utiliser notre ligne de renseignements en composant le (204) 945-2476 ou le numéro sans frais 1 800 782-8403.   |                             |               |  |

# Renseignements importants

La Direction de la location à usage d'habitation entendra cette réclamation conformément aux dispositions de la *Loi sur la location à usage d'habitation* et de la *Loi sur les coopératives*.

## Remise de la Demande d'ordre de reprise de possession au membre

La coopérative doit remettre cette demande :

- ◆ en main propre au membre; ou
- ◆ en main propre à un adulte au domicile du membre.

This information is available  
in English by calling  
(204) 945-2476.

Si le membre ne se présente pas à l'audience, la Direction demandera à la coopérative de faire la preuve que le membre a reçu la Demande d'ordre de reprise de possession au moins cinq jours avant la date d'audience. Nous accepterons une déclaration de signification sous serment par la personne qui a livré la demande.

Si la coopérative a fait des efforts raisonnables pour remettre cette demande au membre sans y parvenir, il peut appeler la Direction de la location à usage d'habitation au (204) 945-2476 ou sans frais au 1 800 782-8403 pour s'informer sur d'autres façons de remettre la demande ou pour changer la date de l'audience.

## Preuve et témoins

La coopérative doit présenter une preuve à la Direction démontrant qu'elle a respecté les exigences de la *Loi sur les coopératives* en vue de révoquer l'adhésion du membre.

La coopérative ou le membre peut apporter des preuves ou présenter des témoins à l'audience s'il le juge pertinent.

## Dossier public

Quand la Direction de la location à usage d'habitation tient une audience ou prend une décision, un ordre faisant état de cette décision est publié. Cet ordre constitue un dossier public.